



Objet de l'appel à candidature :
**Résidence d'auteur-e 8 semaines – 2^{ème}
trimestre 2026**

A Châlons en Champagne

La Ville de Châlons en Champagne se situe dans le département de la Marne, à 187 km de Paris.

• **Préambule :**

Le réseau des médiathèques de la Ville de Châlons en Champagne propose une résidence d'auteur-e pour une durée de huit semaines, période à déterminer sur le deuxième trimestre 2026, en vue de travailler sur votre propre projet d'écriture et de réaliser des médiations auprès de différents publics autour de la thématique de la cuisine identitaire, la cuisine vectrice de souvenirs, de transmission, et qui peut être source de partages. Cette thématique s'inscrit dans une volonté de mieux appréhender les différences socio-culturelles existant entre les individus sans porter de jugement préconçu, à se connaître et reconnaître dans nos particularités et nos traits communs, dans un souhait de mieux vivre ensemble.

Plusieurs services de la ville peuvent potentiellement travailler conjointement sur ce projet : celui de la cohésion sociale est particulièrement désigné, mais cela peut être également le service de l'éducation, de la citoyenneté et de la culture ainsi que le service politique de la ville de l'agglomération. Ce travail vise à démontrer que malgré nos cultures différentes, nous avons beaucoup de points communs, la cuisine en fait partie et est fédératrice à l'intérieur d'une même communauté et qu'elle peut être vectrice de connaissances, de partage entre différentes communautés. Ce travail devra engendrer un véritable plaisir de se découvrir, de vivre et d'écrire ensemble, de bien être dans les quartiers visés mais aussi idéalement dans la ville.

A travers des ateliers de médiation, de réflexion, l'auteur-e devra faire réfléchir les groupes sur leur vision de la représentation de l'autre, du mode de vie des autres communautés, des us et coutumes de chacun. L'objectif étant d'apprendre à se considérer mutuellement et donner envie de partager un vivre ensemble pour amener de la cohésion dans les quartiers mais aussi dans la ville.

Une programmation culturelle sera proposée pour tous les publics (conférence, lectures, animations) à laquelle l'auteur-e en résidence pourra participer. Un travail collaboratif avec des publics scolaires, et hors les murs est souhaitable.

- **La résidence :**

La résidence s'adresse à un-e auteur-e adulte étant intéressé-e par le sujet (mêlant documentaire et fiction) d'expression orale et écrite française, ayant été publié-e à compte d'éditeur au moins une fois dans les 5 dernières années, une proposition différente sur la forme peut être envisagée si l'auteur-e sait mettre en valeur sa capacité à porter le projet tel qu'il est décrit dans ses objectifs (BD par exemple).

La motivation de l'auteur-e devra ressortir dans le projet présenté.

- **Les objectifs prioritaires de la résidence :**

- conscientiser et ouvrir le regard des habitants sur les différences et similitudes d'avec ses voisins,
- valoriser la culture, le vécu, les expériences de chacun,
- s'adapter aux différents publics et faire en sorte que chaque rencontre soit pertinente et enrichissante
- développer de nouvelles approches de la lecture - écriture à destination de publics parfois éloignés ou en difficulté par rapport à la langue française,
- permettre de découvrir le plaisir de l'écriture et de la lecture, du travail commun,
- encourager l'écriture en soutenant un auteur.

- **Critères d'admissibilité :**

- Langue d'écriture et d'expression : français au moins,
- Avoir un projet d'écriture littéraire (roman, nouvelle, récit, poésie, théâtre, livre graphique...) à développer ou poursuivre en résidence,
- Avoir été publié-e à compte d'éditeur au moins une fois dans les 5 dernières années par un éditeur ayant publié au moins 3 auteurs différents, pour l'édition papier à plus de 500 exemplaires, plus de 300 pour la poésie.
- L'auteur doit formuler un projet détaillé et pertinent, en phase à la fois avec sa bibliographie et avec le programme culturel envisagé avec la structure d'accueil. L'auteur y expliquera l'originalité de son projet de création et la cohérence de son projet avec son parcours antérieur.
- Engagement à résider sur place durant le temps de la résidence.
- Engagement à mener des actions de médiations de 4 à 6 jours par mois.
- le projet de l'auteur doit être personnel et non achevé.

- **Les contreparties :**

La résidence offrira à l'auteur-e le temps et la liberté de poursuivre son travail de création en cours. Il-elle sera libre de consacrer 70 % de son temps à ce travail personnel sans relation avec la thématique de la résidence.

L'auteur-e consacrera 30% de son temps de travail à des actions de médiation (ateliers d'écriture, lecture, rencontres et débats...) en direction du public scolaire et non scolaire, enfants ou adultes sur le territoire.

Les actions feront l'objet de propositions de la part de l'auteur-e et seront adaptées avec les différentes structures partenaires du réseau des médiathèques (médiathèques, centres sociaux culturels, associations partenaires, service éducation, établissements scolaires...).

L'auteur-e accepte que des informations le-a concernant (bibliographie, extraits, photos, etc.) soient mises en ligne sur le site Internet et sur les différents supports de communication physiques et numériques édités par la Ville de Châlons en Champagne et ses partenaires. Il-elle accepte de faire l'objet d'interviews ou de rencontres pour les différents médias et que ses interventions fassent l'objet de captation vidéo.

- **Les conditions d'accueil :**

L'auteur-e accueilli-e sera logé-e dans un appartement situé en centre-ville, proche de toutes les commodités. Il se compose d'une chambre, un séjour, une kitchenette, une salle de bain, le logement est équipé d'une machine à laver mais ne dispose pas du wifi, une solution sera recherchée. Un bureau peut être envisagé à la médiathèque. L'appartement fournit le nécessaire, sans être un logement de charme.

La ville est desservie par les trains, liaisons quotidiennes pour Paris, dont 2 TGV et est équipée d'un réseau de bus. En outre il est possible de louer un vélo au mois ou une trottinette électrique ponctuellement.

Les communications téléphoniques, les frais de déplacement et les frais alimentaires sont à la charge du résident. La collectivité s'engage à prendre en charge 2 allers/retours au domicile du résident pendant la durée de la résidence.

La résidence est assortie d'une allocation de 2400 euros brut par mois. Cette allocation est reversée en droits d'auteur par la collectivité ou par les organismes subventionneurs.

Cette résidence fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC et de la Région Grand-Est et ne pourra être maintenue en cas de non-obtention des subventions de ces institutions.

- **Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :**

- un dossier présentant son travail personnel,
- un CV et une bibliographie mis à jour,
- une note d'intention décrivant le projet d'écriture non achevé au jour du dépôt de dossier, et les projets de médiation en lien avec la thématique et la motivation pour cette résidence d'écriture,
- une attestation sur l'honneur d'engagement à assurer les actions de médiations et à résider sur place durant la résidence (des week-ends pourront être libérés à la demande de l'auteur-e sous réserve qu'il n'y ait pas de médiations prévues et en accord avec le réseau des médiathèques),
- une attestation d'assurance responsabilité civile,
- un document attestant du régime fiscal de l'auteur

- **Les modalités de sélection :**

La sélection se fera en fonction de la faisabilité du projet, de son originalité et de son adéquation aux objectifs. Tout projet reçu incomplet ou hors délais ne sera pas étudié. Les candidatures seront analysées et évaluées en fonction des critères énoncés ci-après et donneront lieu à un classement par le comité de sélection.

Le comité de sélection est composé de la cheffe de projet, des bibliothécaires impliqués, des chefs de services concernés par la résidence, les représentants de la DRAC Grand Est et de la Région Grand Est selon les disponibilités de chacun.

Seront évalués :

- L'adéquation de la proposition au projet concerné
- Le respect de la thématique
- La clarté et la pertinence du projet présenté
- La prise en compte des spécificités des différents publics
- La motivation à s'engager dans le projet.

• **Les modalités d'envois**

Les courriers électroniques sont acceptés (fichier en format PDF uniquement).

Objet du mail : NOM Prénom - Candidature résidence AUTEUR 2026, ou par papier à l'adresse ci-dessous.

Dossier de candidature à envoyer avant le 1er Janvier 2026

A

Ville de Châlons en Champagne

Médiathèque Pompidou

Place Foch

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

ou par e-mail : a.grimm@chalons-agglo.fr et a.thomas-gerard@chalons-agglo.fr

Le comité de sélection se réunira en janvier 2026. Les artistes présélectionnés seront conviés à un entretien en visioconférence à partir de cette date.

Informations complémentaires :

Aude GRIMM, Directrice du réseau des médiathèques

Aurélien THOMAS-GERARD, Directrice adjointe, Responsable de l'action culturelle

03 26 26 95 31

<https://bm.chalonsenchampagne.fr/>

Nous avons hâte de vous rencontrer !